

SÉANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2011

N° 1 - 5 / 2011 : RESTRUCTURATION DU CENTRE URBAIN DE SAINT-JUÉRY - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUITE AU CONCOURS RESTREINT SUR ESQUISSE

Pilote : MOP

Services concernés : Affaires générales, affaires juridiques et marchés publics

Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,

Par délibération en date du 7 juillet 2010, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse en vue de l'opération de restructuration du centre urbain de la commune de Saint-Juéry.

Le centre ville couvre le périmètre suivant :

- du Nord au Sud de l'avenue Germain Téqui depuis le rond-point de la Cisaille jusqu'à la place Marie Curie comprise,
- d'Ouest en Est entre le débouché de l'avenue Jean Jaurès sur la place Emile Albet et la côte Biscons jusqu'à la tranchée.

L'opération globale est découpée en 5 tranches. Le concours de maîtrise d'œuvre a porté sur les tranches 1 - 2 et 3. Le montant estimé des travaux de ces 3 tranches a été évalué à 4 000 000 d'€ HT.

Suite aux publications légales au JOUE et au BOAMP, 12 candidatures ont été réceptionnées dans les délais contractuels fixée au 6 septembre 2010/

Conformément aux dispositions de l'article 74 du code des Marchés Publics et vu l'avis du jury de concours réuni le 29 septembre 2010, le pouvoir adjudicateur a arrêté la liste des trois candidats admis à concourir. Il s'agit des groupements suivants :

Le jury de concours s'est réuni le 29 septembre 2010 et a admis à concourir :

- Le groupement conjoint constitué par DESSEIN DE VILLE (Mandataire) - 51 rue Bayard - BP 20720 - 31007 TOULOUSE cedex 6 et la SARL PYPYRUS - L'Arobase - Le Causse Espace d'Entreprises - 81100 CASTRES
- Le groupement solidaire MUTABILIS Paysage (mandataire) - 4 passage Courtois - 75011 PARIS et le Bureau d'études DUMONS - 77 allées de Brienne - 31000 TOULOUSE
- Le groupement solidaire Sol et Cité (mandataire) 23, route de Blagnac - 31200 TOULOUSE et Atelier de Paysage - Résidence Paul Denjean - 8 rue Mondran - 31400 TOULOUSE et BETEM INGENIERIE - ZAC de Montblanc - 6 impasse Alphonse Daudet - 31201 TOULOUSE CEDEX 2 et Quartiers Lumières - 8 rue de la Champagne - 31100 TOULOUSE

Les prestations ont été remises avant la date limite de réception fixée au 10 décembre 2010. Dans sa séance du 17 décembre 2010, le jury a examiné les prestations et proposé le classement suivant :

1^{er} DESSEIN DE VILLE
2^{ème} SOL et CITE
3^{ème} MUTABILIS

Le jury a par ailleurs proposé de réduire la prime du candidat MUTABILIS à 10 000 € HT. En effet, le candidat n'a pas remis les éléments détaillés destinés à l'analyse de la compatibilité du projet avec le coût d'objectif.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir pris connaissance des procès verbaux du jury et du montant des offres a engagé les négociations et propose de retenir l'offre du candidat classé 1^{er} à savoir, DESSEIN DE VILLE.

Sa proposition se distingue par la pertinence des fonctionnalités notamment en termes de circulation et de gestion des flux de déplacements ainsi que par le respect des objectifs et des exigences énoncés dans le cahier des charges.

Le montant du forfait provisoire de rémunération est de 373 710,70 € HT (8,9%).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre urbain de Saint-Juéry au groupement conjoint constitué par DESSEIN DE VILLE (Mandataire) – 51 rue Bayard – BP 20720 – 31007 TOULOUSE cedex 6 et la SARL PYPYRUS – L'Arobase – Le Causse Espace d'Entreprises – 81100 CASTRES pour un montant de rémunération provisoire de 373 710,70 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

D'AUTORISER le versement de l'indemnité maximale soit 15 000 € au candidat classé 2^{ème} à savoir SOL et CITE et le versement d'une indemnité de 10 000 € HT au candidat classé 3^{ème} à savoir MUTABILIS. En effet, le candidat MUTABILIS n'a pas remis les éléments détaillés

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics 2006,

VU le procès verbal du jury de concours du 29 septembre 2010,

VU l'arrêté du Président en date du 3 mars 2009 portant désignation des candidats admis à concourir,

VU le procès verbal du jury de concours du 17 décembre 2010,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✂ **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre urbain de Saint-Juéry au groupement conjoint constitué par DESSEIN DE VILLE (Mandataire) – 51 rue

Bayard – BP 20720 – 31007 TOULOUSE cedex 6 et la SARL PAPYRUS – L'Arobase – Le Causse Espace d'Entreprises – 81100 CASTRES pour un montant de rémunération provisoire de 373 710,70 € HT.

↪ **FIXE** le montant global provisoire des honoraires à 373 710,70 € HT.

↪ **AUTORISE** le versement d'une prime de 15 000 € HT au candidat classé 2^{ème} à savoir SOL et CITE et de 10 000 € HT au candidat classé 3^{ème} à savoir MUTABILIS.

↪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'exercice en cours.

↪ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à procéder à la signature du marché et de tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 1^{er} Février 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE